

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**2 492 449**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 19476**

(54) Baisse-store.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 06 B 9/24; A 47 H 33/00.

(22) Date de dépôt..... 5 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : COLLET Noël-Albert, résidant en France.

(72) Invention de : Noël-Albert Collet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Poncet,  
7, chemin de Tillier, 74000 Annecy.

- 1 -

La présente invention concerne le nettoyage et l'entretien des stores posés devant les vitrines des magasins, ou en façade d'immeubles, villas, bureaux, etc...

Le dispositif objet de l'invention peut éventuellement faciliter la pose et la réparation .

Comme tous les matériaux en extérieur, les stores, et principalement ceux des magasins, subissent les effets de la pollution atmosphérique.

Ils sont installés à des hauteurs peu accessibles, en raison des règlements de voirie et autres contraintes : visibilité, luminosité, passage.

10 Cette fixation à hauteur déterminée est définitive .

La forme des stores, leur volume, plats ou arrondis, obligent l'intervenant à prendre des positions en déséquilibre, avec des gestes de grande ampleur, pour atteindre les parties les plus éloignées .

La présente invention permet de nettoyer le store en l'amenant au niveau de la main, tout en restant sur le trottoir, ou la terrasse .

Pour obtenir ce résultat, il faut rendre le store mobile contre la façade, tout en le maintenant solidaire de celle-ci . L'emploi d'un rail ou d'un profilé de guidage évite tout mouvement de dérive latérale, ou de chute vers l'avant .

20 Il faut ensuite créer le mouvement vertical par l'intermédiaire d'un procédé connu, tel que contre-poids, vérin pneumatique ou hydraulique, vis sans fin et engrenage, ou chaîne, ou autre .

C'est aussi la meilleure façon d'obtenir une descente ou une montée régulière des deux côtés du store, sans risque de voir une extrémité remonter plus vite que l'autre, et bloquer l'ensemble par faux équerrage, comme cela se produirait vraisemblablement par simple utilisation de la force humaine (dans le cas, limité, de faible poids du store) .

La présente invention peut également s'appliquer à une marquise métallique . Il est souhaitable que celle-ci soit conçue à partir de matériaux légers, tels que l'aluminium .

La figure 1 représente une vue en coupe du dispositif et permet d'en saisir le fonctionnement . En figure 2, on peut étudier en gros plan le principe de coulissolement . La figure 3 représente le store corbeille posé sur ses colonnes de coulissolement, tel qu'il est concerné sur les figures 1 et 2 . Les figures 4, 5 et 6 concernent les stores plats ; sur 4, il s'agit d'une vue en coupe d'un store-banne , déployé, accroché à ses coulisses contre une façade ; en 5, le détail de la plaque de coulissolement adaptée à ce type de store; enfin en 6, le cas de pose en extrémité de marquise .

- 7 -

Le moyen utilisé pour la description du fonctionnement, dans la présentation en coupe, proposée figure 1, est un dispositif à contre-poids, le plus facile et le moins onéreux à réaliser . Le store S est du type "capote", appellé aussi "corbeille" .

5 Son arceau A, le plus proche du mur, est relié au dispositif par une fixation F, qui peut être un simple boulon ou une pièce usinée, le rendant solidaire d'une platine T, elle-même reliée à un galet de coulissement G . Ce dernier se déplace dans la coulisse B . Un deuxième ensemble fixation-galet , en partie basse de l'arceau, assure le parallélisme par rapport à  
10 la verticale .

Un câble C relie le store S au contre-poids CP, par l'intermédiaire de la poulie P ( le contre-poids équilibre exactement le poids du store) . Le mouvement de l'un, dans un sens, entraîne un mouvement de l'autre en sens inverse .

15 Ainsi, en tirant le store vers le bas, à l'aide d'un bâton muni d'un crochet adapté à cet effet, le contre-poids remonte ; dès que la traction cesse, le mouvement s'arrête et le store reste en position . La traction peut s'arrêter à mi-course ou jusqu'à ce que le store soit à portée de la main .

20 Pour obtenir le retour du store à sa position haute, il suffit de lui imprimer une poussée vers le haut, le contre-poids redescend .

Un système "parachute", situé dans la coulisse ou à proximité peut être adapté, pour assurer la sécurité en cas de rupture du câble .

Un clavetage peut bloquer le store en position haute pour éviter la mani-  
25 pulation par des malandrins .

Dans le cas d'un store plat, tel que représenté en vue générale en figure 4, et en gros plan en figure 5, le support de bras R est solidaire de la plaque T ; cette dernière est rallongée et reçoit le deuxième galet G qui assure la verticalité du mouvement . Le bras de projection BR est repré-  
30 senté en position de repli .

La figure 6 représente le cas d'une pose en sous-face de balcon ou de marquise . Le mouvement vertical doit être précédé d'un mouvement horizontal qui rapproche le store de la façade ..

En ce qui concerne l'application industrielle, les colonnes de  
35 coulissemement peuvent être utilisées comme séparations de vitrines, suivant des modules compris entre 3 et 5 mètres, voire 6 mètres . Et par conséquent rendre possible la fabrication en série de cadres de vitrines comprenant en partie haute, le store, une enseigne, voire une marquise, deux montants verticaux (les coulisses) et un soubassement . Tous éléments qui, en général,  
40 sont rajoutés individuellement après la réfection du magasin .

- 3 -

REVENDICATIONS

1.- Dispositif Baisse-Store rendant mobiles les fixations d'un store le long d'une façade, caractérisé par le fait qu'il permet d'amener le dit store à portée de la main, ou de le replacer à son point d'ancrage le plus haut, grâce à un déplacement vertical obtenu par un élément générat<sup>5</sup>eur de mouvement .

2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément générat<sup>eur</sup> du mouvement vertical peut être un contre-poids, ou un palan, ou un système assimilé .

3.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait 10 que l'élément générat<sup>eur</sup> du mouvement vertical peut être un ensemble roue dentée-vis sans fin, ou roue dentée et chaîne, ou tout système assimilé .

4.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément générat<sup>eur</sup> du mouvement vertical peut être un vérin pneumatique ou un vérin hydraulique, ou tout autre procédé assimilé .

15 5.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément générat<sup>eur</sup> de mouvement peut être un moteur linéaire ou tout système assimilé .

6.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le mouvement vertical peut être assuré par un treuil manuel ou électrique 20 situé au dessus du store et soutenant celui-ci par l'intermédiaire d'un câble ou d'une sangle, et sans l'aide d'un contre-poids ou autre système compensateur d'effort .

7.- Dispositif selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le treuil manuel ou électrique peut être situé indifféremment en dessous 25 du store, en dessus ou latéralement, la transmission étant assuré par un organe approprié : cardan, poulies, etc...

8.- Dispositif selon les revendications 2 à 5, caractérisé par le fait que l'élément générat<sup>eur</sup> du mouvement vertical peut comporter une colonne d'intervention de chaque côté du store .

30 9.- Dispositif selon la revendication 8, caractérisé par le fait que l'élément générat<sup>eur</sup> du mouvement vertical peut comporter une seule colonne d'intervention, par rappel du mouvement .

10.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le store est guidé le long de la façade, par un rail ou un profilé adapté, 35 évitant la dérive latérale du store, ainsi que la chute vers l'avant .

11.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le mouvement vertical peut être précédé d'un mouvement horizontal, dans

- 4 -

le cas où le store est posé en sous-face de balcon ou de marquise, à une certaine distance de la façade .

12.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le principe peut être appliqué à une marquise métallique .

5 13.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le principe du baisse-store peut être appliqué à toutes les formes de store .

14.- Dispositif selon la revendication 11, caractérisé par le fait que le mouvement horizontal peut s'utiliser seul .

1/2

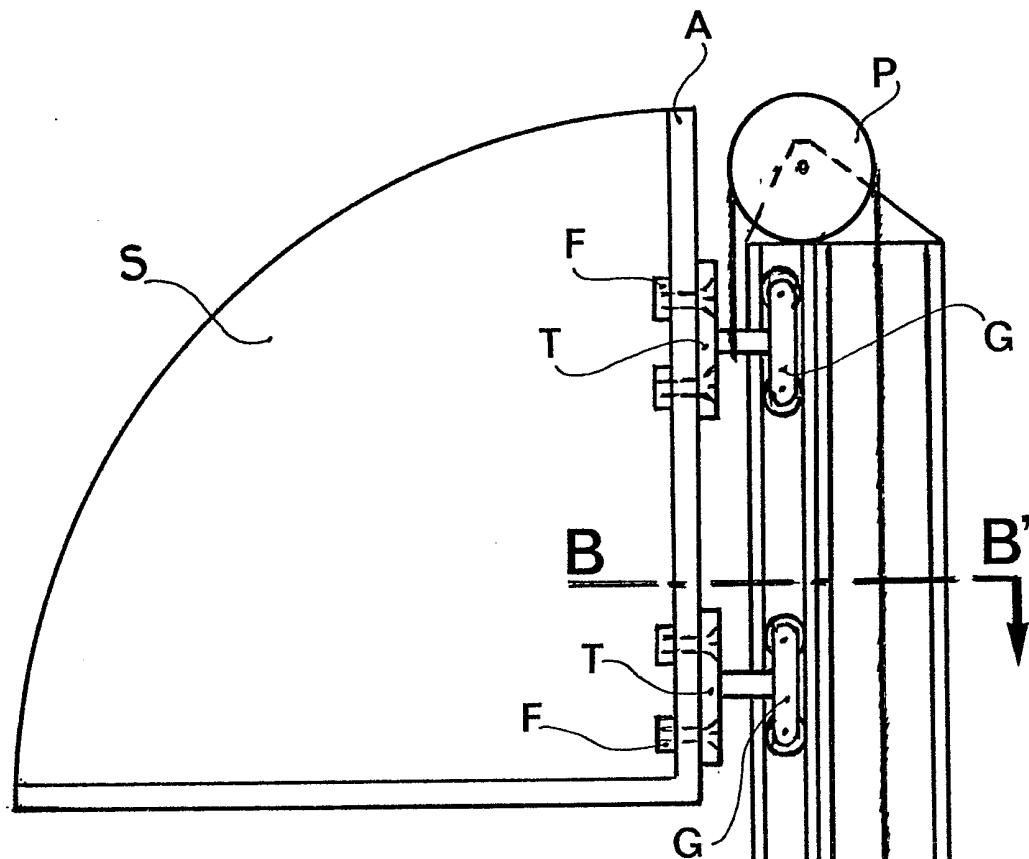


FIG. 1

coupe  
suivant AA'

